

5. Principes de collaboration

		1. Période LACI		2. Plus ou pas de droit aux indemnités AC		
		1.1. Suivi ORP	1.2 ORP+SSR	2.1.ORP	2.2.ORP+SSR	2.3.SSR
		Enclencher	Faire concorder	Enclencher ou soutenir la réinsertion professionnelle	Se coordonner et orienter	Enclencher ou soutenir l'insertion socio-professionnelle
Critère	Situation sociale interférant sur l'insertion professionnelle (IP)	Double suivi	Pas/plus droit IC et situation sociale à risque pour IP	2.2.1 critères PI+ remplis ou 2.2.2 critères PI+ non remplis	Employabilité suffisante (vérifiée)	
But	Obtenir avis et aide personnelle du SSR	Assurer cohérence et synergie	obtenir avis et aide personnelle, évent. financière, du SSR	Réactiver le processus IP ou assurer concordance des interventions	Obtenir suivi et soutien du processus IP par ORP	
Action	Entreprendre au plus tôt une évaluation et les mesures nécessaires	Contrôle inscription / échange d'informations au plus tôt, concertation, éventuel. CII	2 mois avant fin LACI ou immédiatement, évaluation par SSR et examen inscription PI+ ou CII	Si possible mobiliser le PI+ ou déterminer stratégie commune, évent. CII	Inscription, échange d'informations concertation, éventuel. PI+ ou CII	